

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :

AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE MIXTE SUR LE SITE COMPOSÉ DES LOTS 1 381 086, 1 381 093, 1 381 094, 1381 099 ET 1 381 101, SITUÉ AU 2308-2350, RUE SAINT-PATRICK (SECTEUR POINTE-SAINT-CHARLES)

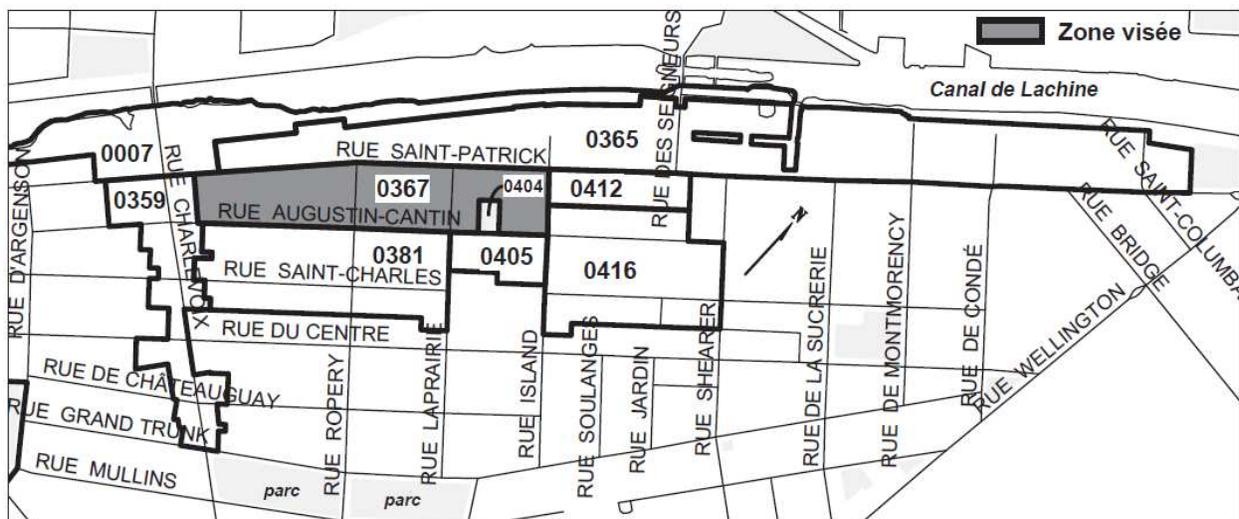
PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 14 septembre 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **6 octobre 2020**, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049 et de la résolution CA20 220255.

Le site du projet est situé dans le secteur Pointe-Saint-Charles, du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre les rues Ropery et Laprairie.

Ce premier projet de résolution vise la construction d'un immeuble résidentiel de 164 logements et 6 étages, avec une occupation commerciale au rez-de-chaussée et une mezzanine au toit. Un stationnement intérieur de 101 unités de stationnement sera aménagé.

Les dispositions relatives à l'usage et à la hauteur sont susceptibles d'approbation référendaire

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0367 ainsi que les zones contiguës 0007, 0359, 0365, 0381, 0404, 0405, 0412 et 0416, toutes situées sur l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de résolution et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest..

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du sommaire décisionnel sans frais. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de résolution jusqu'au **6 octobre 2020** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca;
- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest..

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **6 octobre 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Montréal, le 21 septembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Sylvie Parent